

Repérage de la crise suicidaire auprès des personnes âgées de 60 ans et plus

« Structurer le repérage des personnes à risque pour leur proposer le plus précocement possible des solutions adaptées et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin. » INSTRUCTION N° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022

DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

En PACA, la population de personnes âgées de 60 ans et plus était de 1,5 million en 2022 : 873 522 femmes et 683 919 hommes.

Parmi les femmes de cette tranche d'âge, il est observé :

- Prévalence de tentatives de suicide : **81 pour 100 000 habitants** en 2023
- Prévalence du suicide : **10 pour 100 000 habitants** en 2023

Parmi les hommes à partir de 60 ans, il est observé :

- Prévalence de tentatives de suicide : **53 pour 100 000 habitants** en 2023
- Prévalence du suicide : **37 pour 100 000 habitants** en 2023

A l'échelle nationale, la prévalence du suicide chez les hommes de 85 ans et plus est de **85,9 pour 100 000 habitants** → ce qui en fait le **taux de suicide le plus élevé de toutes les tranches d'âge**

FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES

Facteurs individuels

- Maladies mentales (dépression, troubles anxieux)
- Maladies somatiques chroniques et douleurs
- Perte d'autonomie et dépendance
- Déficits cognitifs et troubles neurodégénératifs
- Antécédents de tentatives de suicide

Facteurs sociaux et environnementaux

- Isolement social et solitude
- Veuvage et deuils multiples
- Perte de rôle social et sentiment d'inutilité
- Institutionnalisation et perte de repères
- Précarité économique
- Éloignement familial

LES PERSONNES/PROFESSIONNELS RESSOURCES DANS LA COMMUNAUTE DE VIE

- L'**entourage proche** (famille et amis)
- Les **pairs**
- Les **professionnels de santé médicaux ou paramédicaux** (en libéral ou en institution)
- Les **pharmacien**s
- Les **auxiliaires de vie** et les professionnels des **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD)

LES LEVIERS D'ACTION

- La mise en place d'un **dispositif sentinelle** au sein des structures accompagnant les personnes âgées peut favoriser le repérage de la crise suicidaire.
- La **formation aux modules Sentinelles et Evaluation/Orientation** est recommandée aux professionnels de ces structures.

Se faire accompagner dans la structuration du dispositif

Si vous souhaitez déployer le dispositif Sentinelles dans votre structure, rapprochez-vous du **Comité départemental d'éducation pour la santé** de votre département. Il vous accompagnera dans la constitution du dossier de candidature qui sera soumis aux formateurs nationaux et à la validation de l'ARS.

Pour plus de renseignements :

[CoDES 04](#) [CoDES 05](#) [CoDES 06](#) [CoDEPS 13](#) [CoDES 83](#) [CoDES 84](#)